

## Procès-verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Joël FARCY.

Secrétaire de la séance : Sophie DUHEN

**Présents** : Joël FARCY, Jocelyne MARTIN, Hubert LEVE, Sophie DUHEN, Maryse CAGNARD, Pierre BUTEUX, Marie-Laure SAVREUX, Christian DAMAGNEZ, Laurent NIVELLE, Laurence JOSSE, Jean-Pierre MELLIER, Valérie LECOMTE, Brigitte LEVASTRE

**Représentés** : Yves MONIN représenté par Joël FARCY, Carole SALINGUE-BALESDENT représentée par Jocelyne MARTIN

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

#### **ANNULE ET REMPLACE LA CONVOCATION ENVOYEE DU 27 MAI 2026 :**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Election du secrétaire de séance
- Décision modificative pour les amortissements 2026
- Convention avec la Communauté de communes pour participation financière dans le cadre des travaux sur la voie 556- rue de Millencourt
- Demande de subvention auprès du Département pour la balançoire, rideaux et ordinateurs et clôture terrain de football
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Demande de subvention auprès de la Communauté de communes au titre du fonds de concours pour l'acquisition de rideaux destinés à la salle des fêtes.
- Abbatale : Phase 2 Restauration : Nouveau Plan de financement avec la DRAC

#### **- Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026 : Pour : 13 Contre : 2**

Madame Levastre fait part de plusieurs remarques sur ce procès-verbal :

- ✓ Vote du Budget de la commune : Madame Levastre indique que le procès-verbal mentionne deux abstentions (Madame Lecomte et elle-même) alors qu'elles auraient voté favorablement au CFU. La secrétaire de mairie maintient que les deux élues se sont abstenues lors du vote à main levée, ce que confirment plusieurs conseillers. La secrétaire confirme ses abstentions et précise que Madame Lecomte avait compris le même vote, au vu du compte-rendu de Saint-Riquier autrement ou il est bien noté : 13 votes Pour et 2 abstentions : Madame Lecomte et Madame Levastre. Madame Lecomte souligne la difficulté de lecture des votes à main levée. La secrétaire de Mairie répond que Monsieur le Maire a proposé avant chaque vote si les conseillers voulaient voter à main levée ou à bulletin secret, les 15 conseillers avaient voté à main levée. Madame Levastre intervient en précisant à la secrétaire de mairie, qu'elle est secrétaire de mairie et non présidente de séance !

- ✓ Questions diverses : Madame Levastre estime que les échanges ne sont pas retranscrits dans leur intégralité. La secrétaire de mairie précise que le procès-verbal reprend une synthèse des débats et qu'il est validé par le maire et le premier adjoint. Madame Levastre rappelle que Madame Duhén, secrétaire de séance doit également être consultée en premier pour sa validation.
- ✓ Demande de document : Madame Levastre indique que plusieurs demandes de documents sont restées sans réponse. Monsieur Farcy répond qu'il lui a été proposé à plusieurs reprises de prendre rendez-vous en mairie pour les consulter, aucun envoi par courriel n'étant prévu.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 : AMORTISSEMENTS 2026 (N° DE\_2026\_053)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses / Recettes	Montant (€)
042	681	Amortissements 2026	Dépense	-1341.89

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses / Recettes	Montant (€)
040	2804182	Amortissements 2026	Recettes	+1341.89

Total des mouvements :

- Dépenses de fonctionnement : - 1341.89.00 €
- Recettes investissement : + 1341.89.00 €

➤ Équilibre budgétaire respecté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Votants : 15 / pour : 13 / Abstention : 2 Délibération : adoptée**

### **Convention financière avec la Communauté de Communes Ponthieu- Marquenterre : travaux voie 559 rue de millencourt (N° DE\_2026\_054)**

La commune de Saint-Riquier est sollicitée par la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre pour valider une convention financière pour les travaux neufs de voirie 2026 sur son territoire, voie 559 rue de Millencourt.

Cout total des travaux : 18 045.00€ HT

Le montant à charge de la COM de Com : 9 022.50€ HT

Le montant à charge de la commune, selon le détail en annexe, s'élève à 9 022.50€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre la convention financière telle qu'annexée.
- de prévoir les crédits relatifs à ce projet au budget 2026

**Votants : 15 / pour : 15 / Délibération : adoptée**

#### **Demande de subvention Conseil Départemental (N° DE\_2026\_055)**

L'Adjoint au Maire fait part à l'assemblée, que dans le cadre de différents achats en section d'investissement :

1. ordinateurs : 6 226.00€ Ht
2. rideaux pour la salle des fêtes : 18 386.00€ Ht
3. balançoire : 8 900.00€ Ht
4. clôture du terrain de football : 8 805.30€ Ht

Le Conseil Départemental subventionne ce genre de projet à hauteur de 25 % du prix HT.

Le maire propose de déposer une demande de subvention, soit de 42 317.30 € HT

Participation du Conseil Départemental 25% soit 10 579.32€

Reste à charge de la commune 31 737.97€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil est d'accord à l'unanimité pour déposer la demande de subvention

**Votants : 15 / pour : 15 / Délibération : adoptée**

#### **Désignation des membres de la Commission Communale des impôts directs (N° DE\_2026\_056)**

À l'issue des dernières élections municipales 2026, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans votre commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la directrice départementale des finances publiques.

**Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal,**

Soit 24 personnes si la population de votre commune est inférieure à 2 000 habitants ;

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Adresse</b>
Maryse CAGNARD	1 rue de l'hôpital
Laurent NIVELLE	7 rue de la gare
Hubert LEVE	50 ter rue notre dame
Joël FARCY	31 rue du général de gaulle
Valérie LECOMTE	11 bis route de doullens
Joël COUDRAY	49 rue du général de gaulle
Laurence JOSSE	12 bis rue verte
Jean-Pierre MELLIER	4 rue école des filles
Carole SALINGUE-BALESDENT	4 rue du noch
Christian DAMAGNEZ	16 rue notre dame
Pierre BUTTEUX	18 rue neufmoulin
Justine THUEUX	20 rue des fossés
Justine MONIN	16 rue du général de gaulle
Martine COUDRAY	49 rue du général de gaulle
Richard DERUELLE	27 rue de drugy
Marc JOLY	14 rue des fossés
Christophe HOUDANT	6 rue de gueschart
Alain BALESDENT	62 rue notre dame
René GRICOURT	11 rue de gorenflos

Dominique FARCY	2 chemin blanc
Pascal CHIVOT	22 rue neufmoulin
Nicolas DANEL	7 rue de gorenflos
Daniel DENGREVILLE	41 rue de drugy
Michel VASSEUR	3 route de nouvion

**Votants : 15 / pour : 13 / Abstention : 2 / Délibération : adoptée**

**Salle des fêtes : Demande de subvention auprès de la Communauté de communes au titre du fonds de concours (N° DE\_2026\_058)**

Le Président de séance présente le projet d'installation de rideaux électriques afin de moderniser la salle des fêtes, équipement structurant de la vie locale, pour un coût total HT de 18386 € (20822 € TTC) correspondant à :

- réalisation de travaux d'électricité pour l'alimentation électrique de 21 volets roulants : 6206 € HT (6206 € TTC)
- installation de 21 volets roulants (pose en rénovation) : 12180 € HT (14616 € TTC)

Il précise que la commune peut bénéficier, dans le cadre de ce projet :

1. d'un fonds de concours de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre dont il rappelle les conditions :
  - 40 % du coût total HT du projet - plafond de l'aide : 7000 €
  - montant du projet supérieur à 15000 € HT
  - participation minimale de la commune : 20 %
2. d'une subvention du Département au taux de 25 % du coût HT du projet.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur ce projet et sur le plan de financement suivant :

**\*coût total HT 18386,00 €**

**\*subventions**

- Département 25 % 4596,50 €
- CCPM 40 % (max 7000) 7354,40 € ramenés à 7000,00 €

**TOTAL 11596,50 €**

**\*part communale : 9225,50 € dont TVA récupérable 2436 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet tel que présenté ci-dessus
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département et de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- autorise le Maire à signer les devis et autres documents permettant la mise en œuvre de ce projet
- demande aux organismes financeurs l'autorisation de commencer les travaux par anticipation.

**Votants : 15 / pour : 15 / Délibération : adoptée**

## Abbatiale : Phase 2 Restauration : Nouveau Plan de financement avec la DRAC (N° DE\_2026\_059)

Le Président de séance rappelle que le coût des travaux de la phase 2 de restauration de l'Abbatiale a été estimé à 1542840 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre inclus).

Les partenaires financiers ont été sollicités sur cette base avec un taux de participation à 40 % pour l'Etat (DRAC), 18 % pour la Région et 25 % pour le Département.

Les services de l'Etat ont cependant informé la commune d'une coupe drastique dans les financements, et ont demandé que le dossier soit présenté avec uniquement la tranche ferme en 2026.

Ainsi, le nouveau plan de financement doit être établi comme suit :

### 1. COUT ESTIMATIF - TRANCHE FERME DE LA PHASE 2

- Travaux 496439.32 € HT
- Maîtrise d'œuvre 7 % 34750.75 € HT
- **Total travaux 531190.07 € HT (637428.08 € TTC)**

### 2. SUBVENTIONS

- État (DRAC) 40 % 212476.03 €
- Région (18 %) 956147.21 € (en cours d'instruction sur la base du montant de la phase 2 dans sa totalité)
- Département (25 %) 132797.52 € (acquis)
- **Total 440887.76 €**

### 3. PART COMMUNALE

- 196540,33 € dont TVA récupérable 106238.01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessous
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour la tranche ferme de la phase 2 des travaux de restauration du clos-couvert de l'Abbatiale.
- autorise le Maire à redéposer la demande de subvention auprès de la Région, si nécessaire, sur la base de ces nouveaux montants,
- autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de ce projet.

**Votants : 15 / pour : 15 / Délibération : adoptée**

- Questions diverses :

- Madame Lecomte : demande si une date est arrêtée pour les travaux de bordures rue de Millencourt.

Monsieur FARCY indique qu'aucune date n'est fixée à ce jour, les travaux étant envisagés certainement pour septembre en fonction des conditions météorologiques.

- Madame Lecomte signale également des dégradations du trottoir rue Saint-Jean, devant l'ancien garage Louchart.

Monsieur FARCY précise que ces travaux sont inscrits au budget 2026, dans le cadre du programme d'investissement voirie.

- Madame Lecomte demande si nous avons un plan de réfection des trottoirs ?

Monsieur FARCY rappelle les principaux travaux prévus en 2026 :

- ✓ Rue Notre Dame : muret à refaire devant trottoir
- ✓ Kébab : amélioration du trottoir
- ✓ Rue verte : entrée de riverain (Mr Tirveilliot)
- ✓ Rue du général de gaulle : entrée de riverain (Mr Aguillar)
- ✓ Rue du brûle : bout de trottoir (Mme Pinton)
- ✓ Rue de Millencourt : trottoirs (Mme Douzenel)
- ✓ Rue Saint Jean : trottoirs (Mr Sauvage)
- ✓ Rue Saint Jean : ancien garage de Monsieur Louchart, devant chez François et Manon
- ✓ Rue Saint Jean : parking
- ✓ Rue du Noch : remettre des cailloux rouges le long du cabinet médical
- ✓ Rue de Millencourt : trottoirs (Mr Alain Melcuz)
- ✓ Pharmacie : Parking handicapé avec des bornes impossible car retour du café et de la pharmacie, il y aurait des accidents  
Mais nous devons revoir l'entreprise pour voir ce qu'il est possible de faire pour cet emplacement
- ✓ Boulangerie Abbatiale : plaque à refaire
- ✓ Puisard
- ✓ Rue habingue : surface à refaire
- ✓ Rue des fossés : trous sur la route

- Madame Marie-Laure SAVREUX : souligne les retours positifs des habitants concernant les miroirs récemment installés.

- Madame Brigitte LEVASTRE : présente un compte-rendu de la commission scolaire et périscolaire de la CCPM.

Les principaux points évoqués concernant Saint-Riquier sont les suivants :

- ✓ Les élèves de l'école de Canchy devraient intégrer l'école de Saint-Riquier à la rentrée 2028, en raison de la baisse des effectifs constatée.
- ✓ Les inscriptions en TPS pour la rentrée 2026 sont limitées à Rue, Quend, Fort-Mahon et Le Crotoy. Madame LEVASTRE suggère de revoir cette répartition à l'avenir. Madame LECOMTE abordera l'absence de demandes à Saint-Riquier lors du prochain conseil d'école.
- ✓ La CCPM envisage le recours à des volontaires en service civique pour soutenir les classes ne disposant pas d'une ATSEM à temps complet.
- ✓ La capacité de la cantine de Saint-Riquier est jugée insuffisante. Des solutions d'extension ou de relocalisation sont à l'étude, notamment en vue de l'accueil des élèves de Canchy.

- ✓ Concernant la sectorisation des collèges, les élèves de Canchy devraient être orientés vers le collège de Nouvion.
- ✓ Madame LEVASTRE rappelle que 268 élèves de la CCPM sont scolarisés dans le privé et souligne la nécessité d'une réflexion sur les dérogations scolaires.

Elle signale également plusieurs travaux en attente à l'école de Saint-Riquier (chauffage, sécurité, température de l'eau).

Monsieur FARCY, indiquant ne pas avoir connaissance de ces difficultés, s'engage à échanger avec le directeur de l'établissement et Monsieur Carlu (com de com)

**Clôture de séance à 19 h 29.**

Joël FARCY  
Président de séance

Sophie DUHEN  
Secrétaire de séance